

La lettre d'information de la CGPME 94 - n° 2

MAI 2008

contact@cgpme94.org

<http://www.cgpme94.org>

2008 : une année électorale capitale pour les Chefs d'entreprise.

En décembre 2008, nous allons voter pour élire celles et ceux qui vont nous représenter pendant 5 ans au sein des Conseils de Prud'hommes.

Cette juridiction, il est important de le répéter, nous permet de défendre les intérêts de nos entreprises. Tous les Chefs d'entreprise, qui constituent actuellement la représentation patronale, consacrent leur énergie et leur temps à préserver les droits des employeurs. Il faut saluer leur engagement.

Force est de constater cependant, qu'un certain nombre d'entre nous considère que, devant les Prud'hommes, la cause des employeurs est souvent perdue d'avance.

Quoiqu'il en soit, c'est grâce à une forte implication des chefs d'entreprise lors de l'élection de décembre 2008, que nous serons collectivement légitimés et que notre position sera renforcée face à ce qu'il faut bien considérer en ces circonstances comme la partie adverse ; c'est-à-dire le collègue salariés.

Nous sommes en train de constituer la liste des candidats de la CGPME94. Les conditions pour remplir cette fonction – compétences, disponibilité....,- et l'apport professionnel qu'elle représente pour un Chef d'entreprise, sont souvent mal connus ou font l'objet d'idées fausses. N'hésitez pas à nous contacter pour vous informer.

Il est important que nos futurs élus soient de « vrais patrons », ceux qui ont pris des risques personnels et patrimoniaux et qui connaissent la réalité des TPE et des PME.

Et puis, le jour de l'élection, il faudra voter en masse. C'est notre devoir à tous, chefs d'entreprise conscients que la force de notre représentativité dépend en grande partie de notre taux de participation. Enfin, ne l'oublions pas, le Conseil de Prud'hommes fait partie de l'environnement immédiat de nos entreprises.

Didier GENEVOIS

Président CGPME 94

Le CNE : Contrat Nouvellement Eteint.

Voté en 2005 puis validé par le Conseil d'Etat, le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) aura connu une courte existence.

Dans la nuit du 17 avril 2008, en adoptant l'article 9 du projet de la loi portant « Modernisation du marché du travail » les députés ont officiellement abrogé le Contrat Nouvelle Embauche.

La CGPME, forte du succès de la pétition nationale menée auprès de ses adhérents, s'est élevée contre ce texte qui institue une rétroactivité de la loi et met en insécurité juridique les chefs d'entreprise employant des salariés en CNE. (29 000 CNE ont encore été signés au 1^{er} trimestre 2008).

En principe, ce n'est qu'à compter de la promulgation de la loi que les employeurs de salariés sous CNE devront respecter la procédure classique de licenciement : entretien préalable et notification du licenciement par lettre motivée.

Toutefois le fantôme du CNE erre déjà dans les couloirs des Conseils de Prud'hommes.

Prendre hâtivement la décision de vous séparer d'un salarié sous CNE sans respecter la procédure classique de licenciement, - comme l'y autorisait la loi ayant institué le CNE -, vous expose dès maintenant à être condamné à verser des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Marie CORNELIE WEIL

Avocat à la Cour

Administrateur de la CGPME 94

CYCLE DES REUNIONS A THEME DE LA CGPME 94 :

« *REUSSISSEZ LE DEVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE* »

MERCREDI 28 MAI 2008 à 18 h 30

INFA, 5-9 rue Anquetil, 94130 Nogent sur Marne

Vous découvrirez de nouvelles idées pour agir sur 5 leviers : augmenter le nombre de vos prospects - améliorer le taux de transformation – augmenter la valeur moyenne de chaque vente – accroître la récurrence de vos ventes – augmenter votre marge unitaire.

Cette réunion sera animée par Pascal HOMER, coach d'affaires et adhérent de notre fédération.

Les échanges se poursuivront autour d'un apéritif.

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT contact@cgpme94.org

PLANETE PME - MARDI 3 JUIN 2008

Palais des Congrès de Marseille

Un événement incontournable pour les entrepreneurs qui osent !

6ème rendez-vous donné ! Planète PME, rencontre incontournable des entrepreneurs qui osent, qui créent, qui sont à l'origine de l'emploi, de la richesse et de la croissance.

L'an dernier plus de 18 000 visiteurs ont répondu à l'invitation de la CGPME. Planète PME 2008 confirmera ses ambitions par une offre sans équivalent, toujours plus adaptée aux besoins des PME, le mardi 3 juin à Marseille.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX